LED ZEPPELIN [Uk] Physical graffiti (Swan Song - 1975 Réédition 1995)



Boum, le grooos morceau que voilà.

Car on a ici affaire à pas moins de quinze titres pour plus de quatre-vingt minutes de musique. Et, comble de la joie, l'accent est mis sur le heavy pour une bonne partie du disque dont on aurait tort de ne retenir que le divin *Kashmir* : la longue pièce blues *In my time of dying*, *Houses of the holy* (qui porte le titre de l'album précédent [1]), le funky *Trampled under foot* ou le très cool *Night flight* méritent tous l'admiration.

Le groupe annonce avec la sortie de *Physical graffiti* quelques changements logistiques, cet album étant le premier à sortir sur son propre label **Swan Song Records** dont le roster comportera deux autres sacrés bons groupes : **BAD COMPANY** et **THE PRETTY THINGS**. Facile quand on a les moyens du Dirigeable en ces années fastes !

Pour finir, quoi de plus normal que de rappeler que cette version CD est symptomatique de cette industrie du « petit » disque qu'on ne put jamais totalement souffrir ici, la faute à un conformisme affligeant de boîte de conserve. En effet, adieu donc le jeu de la pochette trouée du vinyle qui permettait d'échanger les occupants des fenêtres de l'immeuble de couv'. Sic transit gloria mundi bordel !

[1] voir LED ZEPPELIN [Uk] Houses of the Holy (Atlantic) 1973 Réédition 2004 mais tu peux aussi en savoir plus sur les autres en tapant le nom du groupe dans la cartouche de recherche. Pas bête hein ?!

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !
Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.